



Commission Sportive

Le Rheu, le 4 septembre 2019

Aux équipes masculines et féminines
du championnat régional 2019/2020
Aux CDA et aux juges arbitres

Objet : Championnat régional, juge arbitrage et brûlage.

Madame, Monsieur,

L'article II.112, titre 2, chapitre 1 – page 26 des règlements sportifs indique que « chaque échelon diffuse au début de la saison un tableau de correspondance afin de définir la correspondance des différentes journées de chaque division ».

Vous trouverez, ci-après, le tableau officiel valable pour la saison 2019/2020 -phase 1 indiquant la correspondance des journées entre les différentes divisions sous la responsabilité de la Commission Sportive Régionale en ce qui concerne le championnat régional. Ce tableau reprend, pour mémoire, les autres divisions nationales.

N° journée sous Spid	Pro A et Pro B Messieurs	Pro Dames	Nationales 1, 2 et 3 Dames et Messieurs	Régionales Messieurs PN, R1, R2 et R3	Régionales Dames PN
1	17/09/2019	20/09/2019	21/09/2019	22/09/2019	22/09/2019
2	24/10/2019	Exempt	05/10/2019	06/10/2019	06/10/2019
3	29/09/2019	08/10/2019	19/10/2019	20/10/2019	10/11/2019
4	22/10/2019	Exempt	09/11/2019	10/11/2019	17/11/2019
5	05/11/2019	Exempt	16/11/2019	17/11/2019	01/12/2019
6	08/11/2019	17/11/2019	30/01/2019	01/12/2019	Exempt
7	17/11/2019	03/12/2019	07/12/2019	08/12/2019	Exempt
8	03/12/2019	14/01/2020	Exempt	Exempt	Exempt
9	14/01/2020	Exempt	Exempt	Exempt	Exempt

Les dates indiquées sur une même ligne correspondent à une même journée au sens de l'article II.112 des règlements sportifs.

Le numéro de la journée indiqué dans la première colonne du tableau correspond à l'enregistrement effectué dans SPID par le secrétariat de la Ligue. **Ce numéro sera apposé sur la feuille de rencontre par le juge arbitre.**

A NOTER : Il ne faut pas confondre « tours » et « journées ».

- Une poule de 8 équipes comporte 7 tours.
- Les journées correspondent aux numéros d'enregistrement sous SPID et donc à la numérotation servant aux brûlages.
- Les féminines sont autorisées à jouer en PN dames et en championnat départemental au titre de la même journée
- Il n'y a pas de décalage entre les journées de régionale et de nationale. Elles ont lieu les mêmes week-ends

Pour éviter tout litige ou brûlage, je vous recommande donc de prendre connaissance de l'intégralité de l'article II.112, titre 2, chapitre 1 des règlements sportifs ainsi que du règlement spécifique de notre championnat régional consultable sur le site de la Ligue.

Licenciation : (voir les règlements généraux – p56)

- Article II 606.1 :

Le joueur doit présenter au juge-arbitre un document officiel (voir article II.606.2) permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et de sa situation vis-à-vis du certificat médical.

Si la mention « certificat médical présenté » figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer.

Si la mention « **sans pratique sportive** » figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité avec la mention « **en compétition** ».

S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer.

- Article II.606.2- Documents attestant de la licenciation :

Pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un des moyens ci-dessous :

- Attestation de licence personnelle au format pdf (imprimée ou en format informatique) ;
- Attestation de licence collective au format pdf (imprimée ou en format informatique) ;
- Accès internet à l'adresse suivante : <http://www.fft.com/licence>
- Accès à la base de données fédérale à l'adresse suivante : <http://spid.fft.com/spid/home.do>;
- Accès à l'application « **FFTT** » pour smartphones (Android et IOS).

Concernant le juge arbitrage :

Le juge arbitrage peut être assuré par un juge arbitre du Club pour toutes les divisions de régionale à l'exception de la Prénationale. En Prénationale comme en Nationale le juge arbitre doit être extérieur au Club. En régionale, les juges arbitres sont autorisés à arbitrer 2 rencontres.

Règlement des vacances des juges-arbitres :

→ Elles seront versées directement par les clubs recevant (comme en championnat national)

→ Elles seront de 20,00 € + les frais kilométriques pour une rencontre (0,25 € du km).

→ Elles seront de 30,00 € + les frais kilométriques pour 2 rencontres (0,25 € du km).

Rappel sur le matériel :

Conformément à la décision du Comité directeur du 30 avril 2016, toutes les épreuves individuelles et par équipes de niveau régional, à l'exception des tournois homologués par la Commission Sportive Régionale, se dérouleront avec des balles de matière plastique, à compter du 1^{er} juillet 2016.

En ce début de saison, je me permets de vous souhaiter une bonne reprise au service du TENNIS de TABLE.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments sportifs.

Le Président de la C.S.R.

Michel KERISIT

Copies : Conseil de ligue LBTT ;
Responsables CRA et CDA ;
Michel LOMENECH, Responsable du Championnat ;
Présidents de CSD ;
Secrétariat de la Ligue.